

**PROCÈS-VERBAL DE LA 160^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 5 NOVEMBRE 2024 À 18 H À LA SALLE F-240**

Présences	:	Stéphane Chouinard, Abdelmajid El-Mouhib, Marie-Pierre Girard, Geneviève Laporte, Mathilde Leduc, Caroline Otis, Christine Poirier et Éric Préville
Absences confirmées	:	Véronique Assor, Hanane Bouchrek, Esteben Harguindeguy et Emmanuel Préville-Ratelle
Invités	:	Pascale Dupaul, Mariève Fortin, Éric Francoeur, Nancy Pelletier et Sonia Théberge
Présidence d'assemblée	:	Olivier Thibert
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

160.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 01.

160.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL241105-01

Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par madame Christine Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

	Sujet pour
160.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	
160.2 Ordre du jour	Adoption
160.3 Procès-verbal du 24 septembre 2024	Adoption
160.4 Suite du procès-verbal	
160.5 Parole à l'assemblée	
160.6 Opération d'assurance qualité	Avis
160.6.1 État de situation général <i>Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordre</i>	
160.6.2 État de situation du collège constituant de L'Assomption <i>Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique</i>	Adoption

160.7	Grille actualisée du programme Arts, lettres et communication <i>Présenté par : Sonia Théberge</i>	Adoption
160.8	Amendement à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) (article 12.1.6) en lien avec la nouvelle date d'abandon <i>Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires</i>	Adoption
160.9	Modifications à la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice</i>	Avis
160.10	Bilans 2023-2024 et plans de travail 2024-2025	Présentation
160.10.1	Services adaptés (SAIDE)	
160.10.2	Centre d'aide à l'apprentissage	
160.10.3	Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)	
	<i>Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe du Service aux étudiants et de la réussite</i>	
160.11	Modalités d'application de la Loi sur la santé et de la sécurité au travail visant les stagiaires <i>Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique</i>	Présentation
160.12	Clientèle confirmée – Automne 2024 <i>Présenté par : Nancy Pelletier</i>	Présentation
160.13	Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Avis
160.14	Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis</i>	Présentation
160.15	Autres points	
160.15.1	État de situation – Budget d'investissement et gel d'embauche	
160.16	Huis clos	
160.17	Prochaine assemblée : mardi 18 février 2025 à 18h	
160.18	Levée de l'assemblée	
	Adoptée à l'unanimité	

160.3 Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2024

CECL241105-02

Sur proposition de monsieur Abdelmajid El-Mouhib, dûment appuyée par madame Mathilde Leduc, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 159^e assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

160.4 Suite du procès-verbal

Le rapport de la direction du collège a été envoyé aux membres après la rencontre du 5 novembre.

160.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

160.6 Opération d'assurance qualité

160.6.1 État de situation général

Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordre

Monsieur Éric Francoeur présente le rapport général du Cégep régional de Lanaudière (CRL).

Depuis 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) évalue l'efficacité des mécanismes mis en place par les collèges pour assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification liée à la réussite et de la planification stratégique.

Entre 2014 et 2017, le Cégep de Lanaudière a participé à une première opération d'évaluation. Son rapport a été adopté par le conseil d'administration en juin 2017. En 2023, toujours à la demande de la CEEC, le CRL a amorcé sa seconde opération d'évaluation. Un devis précisant la méthodologie utilisée pour cet exercice a été présenté dans les instances en mai 2023.

Tout comme pour la première opération, la seconde opération a donné lieu à un document global incluant :

- un rapport touchant la planification stratégique, dont la responsabilité est assumée par la direction générale;
- trois rapports distincts consacrés à chacun des collèges constituants, considérant leurs responsabilités quant aux programmes d'études, à l'évaluation des apprentissages et à la planification de la réussite. Chacun de ces rapports fait également état de certains mécanismes associés à la Formation continue.

Dans le but de bien répondre aux attentes de la CEEC, le CRL a choisi d'utiliser un gabarit fourni par cet organisme. Ce gabarit a dû être adapté à la réalité du Cégep de Lanaudière, car plusieurs rapports composent le document global. Cependant, il a permis de bien décrire ses différents mécanismes et de les analyser conformément à toutes les exigences et en vertu de tous les critères définis par la CEEC.

Cette seconde évaluation a été réalisée de nouveau sans la participation de la communauté enseignante, et ce, en raison d'un boycott national. Le présent rapport est donc le fruit d'une opération administrative. Cela dit, les directions concernées et les comités de travail locaux et régionaux ont été en mesure d'effectuer des travaux pertinents et rigoureux, comme mentionné précédemment. Ces travaux, ainsi que les analyses réalisées, ont visé à être les plus utiles possibles au Cégep de Lanaudière et à ses collègues constituants.

160.6.2 État de situation du collège constituant de L'Assomption

Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Sonia Théberge passe en revue les principaux constats pour le collège constituant de L'Assomption. Elle indique que les points relevés ne sont pas trop préoccupants et souligne que le collège adopte de très bonnes pratiques.

En conclusion, les prochaines étapes sont le dépôt du rapport à la CEEC d'ici le 29 novembre suivi d'une visite d'audit au printemps 2025 qui permettra, notamment, d'apporter certaines précisions aux contenus du rapport. À la suite de cette visite, des recommandations pourraient être formulées par la CEEC à l'hiver 2026.

***Attendu** les travaux menés pour répondre aux exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

CECL241105-03

Sur proposition de monsieur Jonathan Gariépy, dûment appuyée par madame Marie-Pierre Girard, il est résolu:

- *d'adopter le Rapport d'autoévaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité du collège constituant de L'Assomption et ;*
- *de donner un avis favorable au conseil d'administration sur l'ensemble du Rapport d'autoévaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

160.7 Grille actualisée du programme Arts, lettres et communication

Présenté par : Sonia Théberge

Madame Sonia Théberge présente ce dossier. Le programme Arts, lettres et communication est une actualisation du programme Arts et lettres créé en 1996. Il a été implanté au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption en 2014 à la suite de la publication d'un nouveau devis pédagogique par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Depuis son implantation, deux révisions de programme ont été réalisées, la dernière datant de 2019-2020. Celle-ci a mené à la formulation de 22 recommandations et à l'actualisation de la grille de cours qui a été implantée à l'automne 2021.

Dans un souci d'amélioration continue, le comité de programme a adopté, en 2023-2024, un plan de travail qui prévoyait la production d'un bilan d'implantation du programme.

À la suite de l'élaboration de ce bilan et des discussions du comité de programme, ce dernier a proposé certaines modifications à la grille de cours dans un souci d'offrir une formation préuniversitaire de qualité.

Les changements proposés visent trois objectifs. Le code de certains cours est modifié afin d'assurer que les enseignant(e)s détiennent une expertise spécialisée dans une discipline. De plus, une compétence facultative est retirée afin de faciliter l'évaluation dans un cours. Pour finir, des cours sont déplacés dans la grille pour équilibrer la charge de travail des étudiant(e)s de deuxième année.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- 1) Changement de la discipline associée au cours Panorama de l'histoire de l'art : de 502 (Arts et lettres) pour 520 (Esthétique et histoire de l'art);
- 2) Retrait de la compétence 054S (Fonder un jugement critique) du cours Communication et langages des arts à la session 1 et ajout de cette même compétence à Langages cinématographique et théâtral à la session 2;
- 3) Retrait de la compétence facultative 0553 (Apprécier un ensemble d'œuvres) dans le cours Langages cinématographique et théâtral;
- 4) Changement de la discipline associée au cours Modernité : art et littérature : de 502 (Arts et lettres) pour 520 (Esthétique et histoire de l'art);
- 5) Changement de la session d'enseignement du cours Cinéma : analyse et production filmique : de la session 3 à la session 4;
- 6) Changement de la session d'enseignement du cours Culture québécoise et enjeux contemporains : de la session 4 à la session 3.
- 7) Mise à jour des préalables à l'épreuve synthèse de programme, portée par le cours Projet d'intégration des acquis.

La nouvelle grille sera implantée dès l'automne 2025.

Attendu les modifications proposées à la suite du bilan d'implantation du programme en 2023-2024;

Attendu l'avis favorable du comité de programme Arts, lettres et communication;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 22 octobre 2024;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL241105-04

Sur proposition de madame Mathilde Leduc, dûment appuyée par monsieur Éric Prévile, il est résolu d'adopter la grille actualisée du programme Arts, lettres et communication.

Adoptée à l'unanimité.

160.8 Amendement à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) (article 12.1.6) en lien avec la nouvelle date d'abandon

Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires

Madame Nancy Pelletier présente le dossier.

Le 20 mars 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a informé les collèges qu'ils devront, à compter de l'automne 2024, reporter à 60 % de la durée de la session la date d'abandon sans échec. Pour la session d'automne 2024 et pour la session d'hiver 2025, la date prévue initialement au calendrier scolaire devient désormais la date limite de désinscription. Le MES précise qu'une désinscription à un cours ne figurera pas au bulletin de la personne étudiante, contrairement à un abandon.

Dans ce contexte, le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) a inscrit la date de désinscription et la date d'abandon sans échec au calendrier scolaire 2024-2025, et ce, pour les deux sessions d'études.

La nouvelle directive du MES retarde le moment où une demande d'« Incomplet » peut être adressée à la direction des études. Une mise à jour de la PIEA est donc nécessaire afin de l'arrimer à la nouvelle directive du MES et d'éviter toute confusion liée aux termes utilisés.

On porte à l'attention de madame Pelletier que l'information concernant la nouvelle date d'abandon a peut-être été communiquée trop tard, car certains étudiants ont indiqué avoir abandonné leur cours prématurément. Madame Pelletier précise qu'un plan de communication avait été mis en place et qu'une campagne promotionnelle a été menée durant la semaine du 11 septembre à ce sujet. Elle invite les membres de l'Association étudiante à la contacter afin de déterminer la meilleure manière de diffuser cette information, pour les prochains trimestres.

Elle indique qu'il y a 585 étudiants qui ont adressé une ou des demandes de désinscriptions pour un total de 1212 désinscriptions de cours. À cela s'ajoutent 418 abandons de cours qui ont été demandés par 229 étudiants.

Nous verrons si cette nouvelle mesure a un impact sur le taux de réussite.

Attendu que le MES a transmis une nouvelle directive à l'effet qu'il y a, dès l'automne 2024, une date de désinscription et une date d'abandon au calendrier scolaire des collèges;

Attendu que la nouvelle directive du MES introduit le terme « désinscription » en remplacement du terme « annulation » afin de désigner le retrait d'un ou de plusieurs cours sans mention au bulletin scolaire;

Attendu que la nouvelle directive du MES maintient le terme « abandon » pour désigner l'abandon d'un ou de plusieurs cours sans échec;

Attendu que la nouvelle directive du MES modifie le moment où une demande d'« Incomplet » peut être adressée à la direction des études;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 31 octobre 2024;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL241105-05

Sur proposition de monsieur Abdelmajid El-Mouhib, dûment appuyée par madame Christine Poirier, il est résolu d'adopter les modifications à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) à la suite de la nouvelle directive.

Adoptée à l'unanimité.

160.9 Modifications à la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception

Présenté par : Caroline Otis, directrice

Madame Caroline Otis présente ce dossier. Lors des voyages à l'étranger effectués dans le cadre des activités internationales du Cégep de Lanaudière et de ses trois collèges constituants, il s'avère que des frais sont engagés notamment pour les repas.

Les barèmes établis dans la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception du Cégep régional de Lanaudière ne sont pas adaptés à ces situations de voyages à l'étranger. Une nouvelle annexe a donc été ajoutée afin de tenir compte de ces activités et la référence utilisée pour établir ces barèmes est celle du Conseil national mixte.

Conséquemment à l'ajout de cette annexe, certains articles de la politique ont dû être adaptés. De plus, le Cégep régional de Lanaudière a profité de l'occasion pour corriger certains éléments, notamment le changement du nom du service de l'approvisionnement, maintenant le service des acquisitions et de la gestion contractuelle.

Il s'agit pour le conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption de donner un avis au conseil d'administration concernant les modifications demandées à la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception du Cégep régional de Lanaudière.

Madame Otis mentionne que le cégep ne possédait pas de barèmes réservés exclusivement pour les déplacements internationaux. Elle informe les membres que le changement réside dans l'ajout de l'annexe 2.

Attendu l'ajout d'une annexe concernant les barèmes de remboursement des indemnités accordées pour les voyages à l'étranger;

Attendu les modifications apportées à la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC).

CECL241105-06

Sur proposition de monsieur Abdelmajid El-Mouhib, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications

proposées à la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

160.10 Bilans 2023-2024 et plans de travail 2024-2025

Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe du Service aux étudiants et de la réussite

160.10.1 Services adaptés (SAIDE)

Madame Mariève Fortin présente le bilan du plan de travail des services adaptés pour 2023-2024.

Elle précise que les plans d'intervention des élèves du secondaire ne sont pas transmis d'emblée au cégep et que c'est la responsabilité des étudiants de le faire. Le service est actuellement en train de développer des outils destinés à renforcer l'autonomie des étudiants.

160.10.2 Centres d'aide à l'apprentissage

Madame Fortin passe en revue le bilan du plan de travail 2023-2024 des Centres d'aide à l'apprentissage. Elle souligne qu'il sera nécessaire de faire le point avec chaque superviseur des centres d'aide concernant les critères d'éligibilité des tutorés.

160.10.3 Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)

Madame Fortin présente le bilan 2023-2024 du plan de travail du Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL). Elle mentionne que ce comité est très actif. Madame Sonia Thériège souligne que 75 étudiants du cégep ont participé au Prix Goncourt des lycéens qui consistait à lire 14 romans en deux mois. Par la suite, 38 d'entre eux partiront en France à la fin novembre afin d'assister aux délibérations et à la finale. Madame Julie Gagné, enseignante en littérature, et ses étudiants ont accordé des entrevues à Radio-Canada et à TVRM. Un lien permettant de les écouter sera envoyé aux membres.

160.11 Modalités d'application de la Loi sur la santé et de la sécurité au travail visant les stagiaires

Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Pascale Dupaul explique aux membres les modalités d'application à la suite des modifications apportées à la *Loi sur la santé et de la sécurité au travail* visant les stagiaires. Elle indique que depuis l'entrée en vigueur de la modification de cette loi en octobre 2021, les cégeps deviennent les employeurs des étudiants effectuant un stage dans le cadre d'un programme d'études. Les entreprises doivent fournir un milieu de stage exempt de risques pouvant affecter la santé et la sécurité. En août 2022, une nouvelle loi est entrée en vigueur, soit la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*. Cette nouvelle loi accorde à tous les stagiaires sans exception, rémunérés ou non, des droits équivalents à ceux prévus dans la Loi sur les normes du travail (LNT) en matière de congés de courte durée et de harcèlement psychologique ou sexuel.

Neuf programmes du cégep sont offerts avec plusieurs types de stages et ceux-ci présentent des enjeux différents.

Elle fait part de la chronologie de nos actions depuis l'entrée en vigueur de la loi, notamment l'élaboration de Guides de stages pour les différents programmes, et ce, en collaboration avec madame Nadine Marchi, enseignante, et nos conseillers pédagogiques. Ceux-ci seront implantés à l'hiver 2025. Elle passe en revue les outils d'application développés. Elle termine en indiquant que le cégep a un projet pilote avec le programme de Techniques d'intégration multimédia pour l'évaluation d'un outil de suivi des stages disponible sur la plate-forme Omnivox.

160.12 Clientèle confirmée – Automne 2024

Présenté par : Nancy Pelletier

Madame Nancy Pelletier mentionne que le cégep a connu une augmentation de la clientèle de l'ordre de 21% cet automne. Tous les programmes ont été ouverts le 1er mars et, dès le deuxième tour, certains programmes ont été contingentés. Au troisième tour, quatre programmes ont été fermés. Nous avons dû refuser 111 dossiers. Cela représente une nouvelle réalité pour notre collège.

Madame Otis signale que, pour le programme Techniques de services financiers et d'assurances, le recrutement est difficile dans tous les collèges offrant ce programme, tant pour les étudiants que pour les enseignants.

160.13 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL241105-07

*Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par madame Mathilde Leduc, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : **CA2024091601***

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL241105-08

Sur proposition de madame Marie-Pierre Girard, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

163.14 Rapport de la direction

Présenté par : Caroline Otis

Madame Otis présente brièvement les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre, notamment :

- Le 8 octobre, le programme Optique et lunetterie a tenu la sixième édition de son Salon de réseautage. Cet événement a attiré 22 entreprises du domaine de l'optique de la région pour le recrutement de nos étudiants.
- Le 7 novembre, les programmes de Techniques d'administration et de gestion et Technique de services financiers et d'assurances ont tenu la 2^e édition du Salon Carrières des techniques administratives. Environ 175 étudiants de ces programmes ont pu rencontrer leurs futurs employeurs et partenaires d'affaires.

Finalement, madame Mathilde Leduc informe les membres qu'ils font présentement la promotion du nouveau projet *Régalo le Frigo*. Elle rappelle qu'il s'agit d'un réfrigérateur libre-service ayant pour objectifs de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser le partage d'aliments sains et nutritifs. Ce projet fait partie du réseau des Frigos verts, un organisme de la MRC de L'Assomption et a été mis sur pied dans le cadre de son cours Engagement collège-communauté (ECCOM) du programme de Sciences humaines.

Le rapport complet de la direction sera transmis aux membres par courriel.

160.15 Autre point

160.15.1 État de situation – Budget d'investissement et gel d'embauche

Madame Caroline Otis effectue un suivi relatif à l'information transmise lors de la dernière rencontre. Elle rappelle que des changements importants ont été annoncés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 31 juillet dernier, ayant un impact majeur sur notre budget d'investissement.

Nous attendions de savoir si les dépenses engagées entre le 1^{er} et le 31 juillet dernier seraient prises en compte. Malheureusement, nous avons été informés par le ministère en octobre dernier que celles-ci seraient maintenues, limitant ainsi notre capacité budgétaire pour 2024-2025. Par conséquent, aucune opération MAOB ne sera lancée pour 2025-2026 comme d'habitude. Nous

verrons combien de liquidités seront disponibles le 1er avril prochain. Des exemptions ont été demandées, notamment pour le nouveau programme de Techniques d'Inhalothérapie.

Le MES nous a annoncé que cette restriction prévaut pour les trois prochaines années financières. Elle précise que nos allocations demeurent intactes, mais que notre autorisation à les dépenser est restreinte.

À cela s'ajoute un gel d'embauche pour tout le personnel administratif sans contact direct avec les étudiants. Madame Otis précise que, selon cette nouvelle directive du MES, si un employé sans contact direct avec les étudiants quitte le cégep, il ne pourra pas être remplacé. Cela contrevient aux conventions collectives, et nous attendons des développements, car des exemptions ont également été demandées pour certains postes, y compris celui à la direction générale.

160.16 Huis clos

Sans objet.

160.17 Prochaine assemblée

La prochaine rencontre ordinaire aura lieu le mardi 18 février à 18h.

160.18 Levée de l'assemblée

CECL241105-09

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h35

Olivier Thibert
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption